

mai 2017

Comment identifier une substance qui consiste en un «mélange d'isomères»

Introduction

Une substance est produite sous la forme d'un «mélange d'isomères», précédemment couverte par les entrées EINECS des isomères individuels.

Composition

La substance produite, qui comprend deux isomères (A et B), présente la composition suivante:

Constituants	Numéro CE	Numéro CAS	Plage de concentration (%)	Concentration type (%)
Isomère A: 2,2'-[[[4-méthyl-1H-benzotriazol-1-yl)méthyl]imino]biséthanol	279-502-9	80584-89-0	50 - 70	60
Isomère B: 2,2'-[[[5-méthyl-1H-benzotriazol-1-yl)méthyl]imino]biséthanol	279-501-3	80584-88-9	30 - 50	40

Identification

Puisque les deux constituants de la substance sont présents en une concentration $\geq 10\%$ et $< 80\%$, la désignation devrait être formée comme pour une substance multiconstituant. Selon la convention présentée dans le [Guide pour l'identification et la désignation des substances dans le cadre de REACH et du CLP](#), la substance est désignée en tant que «masse de réaction» des isomères A et B:

Masse de réaction de 2,2'-[[[4-méthyl-1H-benzotriazol-1-yl)méthyl]imino]biséthanol et 2,2'-[[[5-méthyl-1H-benzotriazol-1-yl)méthyl]imino]biséthanol

Aucun numéro CE n'existe pour cette substance, puisque la masse de réaction n'a pas été répertoriée dans l'EINECS. Cependant, cette substance est couverte par les entrées EINECS de ses constituants (CE: 279-502-9, 279-501-3). Par conséquent, la masse de réaction est une substance bénéficiant d'un régime transitoire.

mai 2017

Note informative



Avant REACH, la directive sur les substances dangereuses (directive 67/548/CEE) réglementait la mise sur le marché de substances. La substance en question était couverte par les entrées EINECS des deux isomères individuels. En revanche, REACH requiert l'enregistrement des substances produites ou importées. Toutefois, si une substance constituée de différentes formes isomériques est enregistrée en tant que substance multiconstituant, il n'est pas nécessaire de soumettre la substance telle quelle à des essais, si le profil de risque de la substance peut être suffisamment décrit par les informations sur les isomères individuels.